



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 mai 2015 — N° 89

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le succès de la 19^e édition de la collecte « L'Estrie met ses culottes » de l'organisme Récupex.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter les Ambassadeurs de la Vallée pour leur victoire à la Coupe Dodge.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter les gagnants du Concours québécois en entrepreneuriat Chaudière-Appalaches.

M. Caire (La Peltrie) fait une déclaration afin de souligner les 65 ans d'implication bénévole de M. Gaston Cauchon.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter Mme Annie Bouchard, une athlète handicapée visuelle inspirante.

14 mai 2015

M. Cousineau (Bertrand) fait une déclaration afin de féliciter M. Gérald Cloutier.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la Journée de l'implant cochléaire.

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de l'angio-œdème.

M. Daoust (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Guy Desjardins, nommé CFA de l'année par le CFA Institute Award for Excellence.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter Mme Annick Desjardins.

À 9 h 57, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 16.

Moment de recueillement

14 mai 2015

Présentation de projets de loi

M. Leitão, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 39 Loi donnant suite à la mise à jour sur la situation économique et financière du Québec présentée le 2 décembre 2014 et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 39.

M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 46 Loi concernant l'élection au poste de préfet de la Municipalité régionale de comté du Granit

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 46.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 208 Loi concernant la Ville de Saint-Félicien

Le rapport précise que les avis n'ont pas été faits et publiés conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1120-20150514)

14 mai 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 36 et 37 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, M. Simard (Dubuc) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant la Ville de Saint-Félicien.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 207 Loi concernant la Ville de Boucherville

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1121-20150514)

Mme Roy (Montarville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Ville de Boucherville.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 207 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

14 mai 2015

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 209 Loi concernant la Ville de Mascouche

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1122-20150514)

M. Lemay (Masson) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Mascouche.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1123-20150514)

M. Fortin (Sherbrooke) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Sherbrooke.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

14 mai 2015

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 avril 2015 par M. Morin (Côte-du-Sud) concernant la compensation des hausses d'Hydro-Québec à l'égard des aînés à faible revenu;

(Dépôt n° 1124-20150514)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 avril 2015 par M. Simard (Dubuc) concernant le maintien et le développement des services de transport adapté de Saguenay.

(Dépôt n° 1125-20150514)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Morin (Côte-du-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 123 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la coupure d'heures au CLSC de Saint-Jean-Port-Joli.

(Dépôt n° 1126-20150514)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vallée, ministre de la Justice, conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Roy (Montarville) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie qui se tiendra le 17 mai 2015;

QU'elle dénonce toute forme de discrimination, intimidation ou violence à l'endroit des membres des communautés LGBT;

QU'elle réitère son soutien et sa solidarité envers ces communautés et qu'elle salue l'engagement de tous ceux et celles qui contribuent à la lutte contre l'homophobie et la transphobie;

QUE les membres de cette Assemblée continuent d'unir leurs efforts pour lever les obstacles encore présents, malgré les progrès accomplis, pour faire du Québec une société ouverte et inclusive à l'égard de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens afin d'atteindre une réelle égalité des genres;

Et finalement, qu'elle s'engage à poursuivre les efforts afin d'assurer la sécurité, l'intégrité, la dignité et la liberté de tous les citoyens, sans égard à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Couillard, premier ministre, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier), propose :

14 mai 2015

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des patriotes, qui se tiendra le 18 mai 2015;

Qu'elle se souvienne de l'importance de la lutte des patriotes de 1837-1838, d'abord pour la reconnaissance de notre nation, mais aussi pour sa liberté politique et pour l'établissement d'un gouvernement démocratique.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bonnardel (Granby), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie des technologies de l'information et des communications; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec M. Villeneuve (Berthier) et Mme D'Amours (Mirabel), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'année 2015, comme l'année internationale des sols, tel que décrétée par l'Assemblée générale de l'ONU et souligne que des sols sains assurent la sécurité alimentaire et contribuent à lutter contre les changements climatiques;

QUE dans ce contexte, l'Assemblée nationale affirme que les terres agricoles au Québec sont une richesse à protéger et développer en tout respect des écosystèmes dont elles font partie intégrante.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 mai 2015

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de Règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 42, Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira afin de tenir des auditions publiques dans le cadre de l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

14 mai 2015

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 mai 2015, M. Rochon (Richelieu) s'adressera à Mme Charbonneau, ministre responsable des Aînés, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'impact de l'austérité libérale sur les conditions de vie de nos aînés ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 mai 2015, sur la motion de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 06.

14 mai 2015

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

Une lettre, en date du 26 février 2015, que lui ont adressée D^{rs} Catherine Poirier, Patrick Charland et Manon St-Amant du Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia, concernant le projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

(Dépôt n° 1127-20150514)

Le débat est ajourné au nom de M. Leclair (Beauharnois).

À 18 heures, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 mai 2015, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON